



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
FORESTIERES



COORDINATION NATIONALE REDD+

AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU
TOGO A LA REDD+

**SYNTHESE NATIONALE DES CONSULTATIONS PAR CATEGORIE DE PARTIES
PRENANTES**

CATEGORIE D'ACTEURS¹ : Organisations du secteur privé

Rapport synthèse

Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Activités A13C1 du PTBA 2021

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

Mai 2021

¹ Autorités administratives, communales et traditionnelles / Services techniques publiques / organisations de la société civile / organisations du secteur privé / les acteurs des médias.

1. Introduction

Le Togo a adhéré au mécanisme REDD+ notamment au fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) en 2013 dans le but précis de : (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques ; (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) asseoir les bases d'un véritable développement durable et d'une économie verte. Pour joindre l'acte à la parole, le Togo met en œuvre, depuis 2015, son plan de préparation à la REDD+ (R-PP) avec l'appui des partenaires techniques et financiers, principalement le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) à travers la Banque mondiale. D'énormes progrès sont faits à ce jour par rapport à ce processus de préparation qui est à l'aube de sa clôture.

Dans le but de faire un bilan du processus de préparation en vue de voir ce qui a marché, ce qui manque et qu'il faut améliorer, la coordination nationale REDD+ a organisé des ateliers régionaux d'auto-évaluation du processus de préparation par les différents groupes d'acteurs qui ont été impliqués dans ce processus depuis le début jusqu'à ce jour.

Ces ateliers se sont déroulés du 04 mai 2021 dans la région des savanes au 21 mai 2021 dans la région maritime. Le présent rapport est la synthèse des résultats de l'autoévaluation des acteurs du secteur privé dans les cinq (05) régions administratives du Togo réparties en 6 à savoir la région des Savanes, la région de la Kara, la région Centrale, la région des Plateaux-Est, la région des Plateaux-Ouest et la région Maritime.

2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation²

Les acteurs du secteur privé sont composés de :

- CROPPA : Coordination régionale des organisations paysannes et des producteurs agricoles qui sont les représentants régionaux de la CTOP ;
- RPFCT : Réseau des propriétaires des forêts communautaires du Togo ;
- AVT :
- APPT :
- Réseau des pépiniéristes.

Un total de 120 personnes étaient invitées pour les six (06) ateliers régionaux de consultation et d'autoévaluation, 109 (dont 13 femmes et 96 hommes) ont répondu à l'invitation et ont participé à l'activité.

La participation des acteurs par région est résumée dans le tableau 1 ci-après.

² Faire une synthèse des structures invitées et les structures ayant pris part, le nombre de personnes invitées par structure et le nombre de participants aux évaluations désagrégés genre. Un tableau permettra de présenter cette synthèse.

Tableau 1 : Récapitulatif des présences aux ateliers de consultation et d'autoévaluation par catégories d'acteurs du secteur privé

Catégories d'acteurs	Maritime		Plateaux ouest		Plateaux est		Centrale		Région de la Kara		Région des Savanes		Total des présences par catégorie d'acteurs
	Attendus	Présence	Attendus	Présence	Attendus	Présence	Attendus	Présence	Attendus	Présence	Attendus	Présence	
CROPPA/CTOP	7	0	0	0	7	6	7	6	7	6	7	2	20
RFCT	4	3	4	4	4	4	4	5	4	4	4	4	24
SARIEF	0	0	10	11	0	0	0	0	0	0	0	0	11
SYTREBACT	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
APPT	0	0	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	8
AVT	0	5	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Réseau des pépiniéristes	5	5	0	0	5	10	5	6	5	6	5	4	31
Total des acteurs par région	16	13	40	33	16	20	16	17	16	16	16	10	109

3. Résumé des résultats de l'évaluation par composante³

Les acteurs du secteur privé, au niveau des régions, ont donné leur avis sur six (06) points ; il s'agit de :

- Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+,
- Sensibilisation, participation et consultation
- Préparation de la stratégie nationale REDD+,
- Réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique,
- Préparation du mécanisme de gestion des plaintes
- Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices.

Par rapport à ces points ci-dessus, les acteurs du secteur privé au niveau des régions déclarent ce qui suit :

Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

Le processus de préparation à la REDD+ a mis en place un dispositif dont le fonctionnement est très satisfaisant.

En effet un dispositif interministériel et multi-sectoriel, solide acceptable cohérent itératif et fonctionnel avec un mandat bien défini est mis en place pour conduire le processus. Ce dispositif est composé des organes décisionnels, de coordination et de supervision de la préparation au niveau national dont les actions sont relayées par des sous-organes au niveau régional et préfectoral. Ces derniers collaborent avec les différentes plateformes des groupes organisés des acteurs et assurent leur supervision technique. Ces différentes plateformes des groupes organisés sont plus en contact avec les populations locales à la base qu'elles appuient dans le processus.

Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation

La consultation, la participation et la sensibilisation des acteurs au cours de la phase de préparation au processus REDD+ a été satisfaisante.

Les acteurs ont été suffisamment sensibilisés sur le processus REDD+ au cours de la phase de préparation à travers les ateliers d'information et de formation. C'est ce qui a suscité leur engouement et leur adhésion à travers une participation massive et active à tous les niveaux et à chaque étape du processus. A travers cette participation, les avis acteurs ont été recueillis et pris en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, la conduite de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGP), et du mécanisme de partage des bénéfices (MPB), lors les ateliers de consultation et restitution.

Cependant, il a été remarqué une faible participation de la population à la base due à l'insuffisance de la sensibilisation sur le processus à leur niveau. Pour cela, les acteurs du secteur privé dans les régions du Togo suggèrent que la sensibilisation sur le processus REDD+ se poursuive et qu'elle soit plus intensifiée auprès de cette couche de la population.

³ Il s'agit pour chaque sous-composante : a) d'apprécier le nombre de critères ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et/ou satisfaisant ; ceux nécessitant une amélioration et/ou ceux pour lesquels il manque de progrès ; b) tirer une conclusion synthétique par rapport à la sous-composante ; c) indiquer, sur la base des points forts et des faiblesses, les principales améliorations à apporter ou les ajustements nécessaires à faire par rapport à la sous-composante

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

Les acteurs du secteur privé dans les régions du Togo sont très satisfaits de la démarche méthodologique adoptée pour élaborer la stratégie nationale REDD+.

Cette démarche méthodologie a abouti à une stratégie nationale solide, cohérente et acceptée de tous car élaborée avec la participation de tous les acteurs et la prise en compte de leurs avis.

Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière

L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ s'est basée sur les études diagnostiques qui ont été conduites de manière très satisfaisante car ont impliqués tous les acteurs à tous les niveaux. Il s'agit de neuf (09) études thématiques qui ont permis d'identifier les différents facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ; de les classer et les regrouper en causes directes et indirectes sous quatre (04) grands axes dans la stratégie nationale REDD+ (trois (03) axes consacrés aux causes directes et un axe aux causes indirectes ou sous-jacentes dénommé axe transversale). Sur la base des causes identifiées, des solutions ont été proposées sous forme de grandes actions à mener sous chaque axe stratégique, afin de réduire ou éliminer ces causes.

Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

Les acteurs du secteur privé dans les différentes régions du Togo, sont très satisfaits des vingt-cinq (25) options stratégiques retenues dans la stratégie nationale REDD+. Cette satisfaction est due au fait que ces options qui sont les grandes actions à mener pour réduire les causes de déforestation et de dégradation des forêts au Togo, ont été identifiées par les acteurs qui ont tenu compte des particularités de leur milieu respectif.

En effet, les quatre axes identifiés à l'issus des études diagnostiques, ont été hiérarchisés par ordre de priorité ; ainsi que les options stratégiques au niveau de chaque axe en tenant compte des actions prioritaires à mener. A travers l'évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels qui pourraient provenir de la mise en œuvre des actions identifiées, les meilleures options stratégiques (au total 25 dont cinq (05) au niveau de l'axe 1, neuf (09) au niveau de l'axe 2, trois (03) au niveau de l'axe 3 et huit (08) au niveau de 4) ont été retenues de manière participative avec les acteurs.

Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre

Les acteurs du secteur privé dans les régions sont satisfaits du cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ élaboré d'un commun accord avec les différents acteurs impliqués. Au cours du processus de préparation à la REDD+, des outils ont été élaborés pour encadrer et suivre le processus : il s'agit d'un mécanisme de gestion des plaintes et recours de la phase de préparation à la REDD+, qui est déjà fonctionnel, un mécanisme de gestion des plaintes et recours pour la phase de mise en œuvre, un mécanisme de partage des bénéfices pour assurer la répartition des gains issus du processus, proportionnellement aux efforts des acteurs.

Tous ces outils ont été élaborés de manière participative, inclusive et itérative avec les différents catégories acteurs. Cependant ils sont encore méconnus par la majorité des acteurs à la base qui sont susceptibles d'être les premiers bénéficiaires, ceci à cause de l'insuffisance de la communication sur ces outils.

Pour cela, les acteurs du secteur privé dans presque toutes les régions du Togo, proposent que :

- Le MGP soit décentraliser au niveau des cantons et villages, et que sa diffusion soit maximisée à ces niveaux,
- La communication sur le mécanisme de partage des bénéfices soit plus intensifiée auprès des acteurs à la base.

Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

Les acteurs du secteur privé sont très satisfaits de la manière dont l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été conduite et également des résultats auxquels elle a abouti.

Les options stratégiques retenues dans la stratégie nationale REDD+, sont les résultats de l'évaluation participative (à travers les ateliers de consultations des acteurs) des impacts négatifs et positifs potentiels des options identifiées par les acteurs comme actions à mener pour réduire les causes de déforestation et de dégradation des forêts. Ainsi l'EESS a permis d'affiner les options stratégiques.

Afin de prévoir une meilleure gestion d'éventuels risques environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+, le processus de l'EESS a permis d'élaborer des instruments de sauvegarde environnementale et sociale : il s'agit du CGES, PGP, CPR et CP.

Les instruments de sauvegarde environnemental et social ne sont pas suffisamment divulgués auprès de tous les acteurs, ce qui fait que les populations à la base ne sont pas informées sur ces instruments. Pour cela, les acteurs du secteur privé proposent qu'une large vulgarisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale soit faites auprès de toute la population impliquée dans le processus.

4. Résultats de l'évaluation des critères par composante et sous – composante

La synthèse des points forts et faibles des parties prenantes de chacun des critères et les activités à réaliser est indiquée dans les tableaux ci-après.

N°	Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
1	<p>Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+</p>	<p>Les organes ont été mis en place pour gérer le processus de préparation la REDD+, il s'agit du CN REDD+, UCN REDD+, GNT REDD+, organes mis en place par décret avec des mandats bien déterminés. Ces organes ont été fonctionnels pendant la phase de préparation.</p> <p>Le processus de préparation a fonctionné de façon interministérielle (CN REDD) et multi-acteur (CPDD)</p> <p>Ces organes ne disposaient pas d'un fonds de départ, mais soumettaient des TDR à la coordination dans le cadre de la mise en œuvre d'une activité donnée.</p>		
2	<p>Sensibilisation, participation et consultation</p>	<p>Les acteurs ont été sensibilisés à tous les niveaux sur leur rôle et responsabilité dans le processus REDD+ à travers les ateliers de sensibilisation, de formation, d'information et à travers des guides de sensibilisation élaborés dans ce sens. Cette sensibilisation a suscité l'engouement des acteurs à adhérer au processus. Elle a permis également aux acteurs ayant les mêmes centres d'intérêts mais qui se regroupaient rarement, de mettre ensemble pour faciliter la communication entre eux (exemple : appui à la mise en place du PFPC, RFCT, réseau des pépiniéristes).</p> <p>La participation a été massive et active. Elle s'est manifestée à travers la présence des acteurs aux différents ateliers, ou rencontres d'échange sur le processus, la prise de conscience des acteurs et la réalisation des activités de préparation au</p>	<p>Faible participation de la population à la base dû à l'insuffisance de la sensibilisation sur le processus à leur niveau</p>	<p>Intensification de la communication à la base.</p>

		<p>processus REDD+. Elle s'est également manifestée par l'implication et l'inclusion de tous les acteurs qui ont eux-mêmes conduit des actions de sensibilisation des populations à la base sur le processus REDD+.</p> <p>Les acteurs ont été consultés à tous les niveaux et à chaque étape du processus de préparation à travers les ateliers de validation des études thématiques dans le cadre de l'élaboration de la SN REDD+, la conduite de l'EES, l'élaboration du MGP et du MPB.</p> <p>Les avis des acteurs lors des consultations ont été pris en compte et partagés avec eux à travers les ateliers de restitution et à travers la diffusion des rapports par le site web de la coordination nationale REDD+.</p>		
3	Préparation de la stratégie nationale REDD+	<p>La préparation de la stratégie a débuté par : des études diagnostiques qui ont permis de recenser les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.</p> <p>Ces causes ont été ensuite analysées et classées en causes directes et indirectes puis de les répartir en quatre axes stratégiques :</p> <p>Axe 1 consacré à l'agriculture Axe 2 consacré à la gestion de l'environnement Axe 3 consacré à la gestion au bois énergie et Axe 4 consacré aux actions transversales.</p> <p>Des options ont été ensuite définies sous chaque axe (25 options identifiées pour les 4 axes) sous forme des actions à mener pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts.</p> <p>La faisabilité des options proposées a été évaluée et a permis de déceler leurs impacts négatifs et positifs potentiels sur</p>		

		l'environnement et sur l'humain en vue de retenir les meilleures.		
4	Réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique	Les EESS ont permis d'évaluer de manière participative et inclusive les impacts positifs et négatifs potentiels qui peuvent découler de la mise en œuvre des options stratégiques à travers les ateliers de consultation des acteurs. Les options stratégiques retenues dans la V1 de la SN REDD+ ont été affinées à travers l'EES dans la V2 de la SN REDD+. L'EES a abouti à l'élaboration participative des instruments de sauvegardes environnementales (CGES, PGP) et des instruments de sauvegardes sociales (CPR et CP).	Les instruments de sauvegarde environnementale et sociale de l'EES n'ont pas été suffisamment vulgarisés.	Assurer une large vulgarisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale
5	Préparation du mécanisme de gestion des plaintes	Le mécanisme de gestion des plaintes a été élaboré de façon participative et inclusive : -un mécanisme pour la phase de préparation qui est fonctionnel, - un mécanisme pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+	Méconnaissance du mécanisme par les acteurs à la base qui sont susceptibles d'être les bénéficiaires	Décentraliser le MGP au niveau des cantons et villages puis maximiser sa diffusion à ces niveaux
6	Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices	Un mécanisme de partage de bénéfices a été élaboré avec l'implication des acteurs dans le but de suivre le partage des bénéfices	Méconnaissance du mécanisme par les acteurs à la base	Faire une large diffusion auprès de la population à la base

Annexes

- Listes de présence par région
- Synthèse des résultats d'évaluation par région.